Faites vos courses en prison, c'est le contribuable qui paie !

écrit par Christine Tasin | 10 septembre 2012

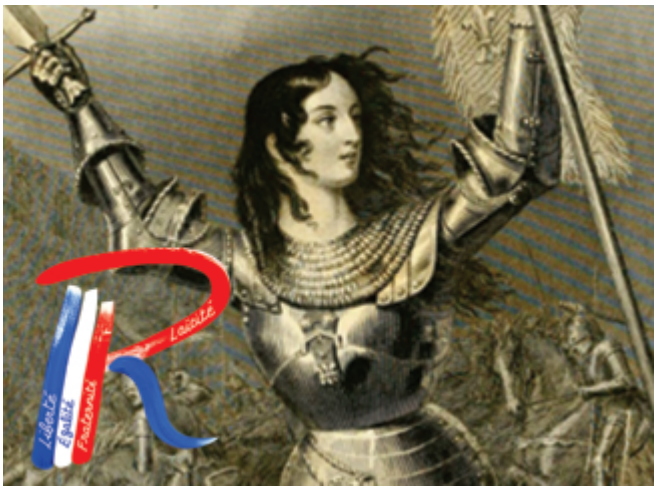

A lire sur le Parisien, un article qui dévoile une pratique incroyable.

Epinglé par la Cour des Comptes, l'Etat français avait dû renoncer à vendre à un prix considéré comme trop élevé « la cantine », autrement dit les produits destinés à améliorer l'ordinaire des prisonniers et est passé d'un excès à l'autre, à savoir que l'on vend des produits à un prix inférieur au prix moyen d'achat dans les commerces traditionnels et même au coût de revient, le contribuable payant la différence…

On remarquera en passant que si on est en prison c'est qu'on paye une infraction à la loi et qu'on ne voit pas en quoi il serait acceptable de modifier son ordinaire (qui fait partie de la punition) si on en a les moyens financiers…

Néanmoins il se trouve que l'énorme scandale des prisonniers qui achètent à bas prix des denrées qu'ils fournissent à leurs familles qui les revendent en prenant en passant leur bénéfice ne semble pas gêner Taubira ni notre ministre des finances…

Drôle de conception de la justice. Et on peut comprendre l’amertume des gardiens de prison qui ne bénéficient pas, eux, de prix intéressants et doivent travailler encore plus pour essayer de réguler le trafic…

Dans notre pays, il n’y en a que pour les délinquants et les étrangers. On ne le répètera jamais assez.

Christine Tasin